



Le 7 février 2024

Monsieur le Maire de Saint Denis, Président de Plaine Commune,

Voici juste un an, vous annonciez votre décision unilatérale, prise sans aucune concertation avec les habitant.es, de supprimer le passage des bus 153 - 253 et 239 en centre-ville.

Nous vous remettons ce dossier qui montre très simplement qu'il est tout à fait possible de prévoir le maintien du passage des bus pour la desserte du Centre-Ville de Saint-Denis sans remettre en cause le verdissement de la place Jean-Jaurès.

Vous affirmez qu'il y a opposition entre l'aménagement arboré (avec une partie square pour les enfants) et le passage des bus. Ce n'est pas le cas pourtant. Dans sa réponse du 19 décembre 2022, la RATP demande seulement 2 mètres de largeur de roulement en plus des 4 mètres réservés obligatoirement pour les véhicules de secours, le long de la Mairie. Or, ces 2 mètres existent bien puisque l'aménagement de la place laisse 7m de largeur. Sur le reste du trajet il n'y a pas de problème.

Vous avez obtenu l'autorisation d'être exonéré de l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRae) assurant mettre en œuvre un projet déjà accepté (présenté par l'ancienne municipalité), alors que vous l'aviez profondément modifié, en incluant l'objectif d'interdire le passage des bus. Car ce n'est pas une conséquence de l'aménagement, mais l'un des objectifs du cahier des charges de l'étude Transamo.

La MRae rappelle dans un autre document, en réponse à Plaine Commune, que « l'environnement doit être compris au sens des directives communautaires sur l'évaluation environnementale. Il comprend notamment la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore (...) et les interactions entre ces facteurs ».

Dans ce sens, en supprimant sur cette partie du Centre-Ville un service public de déplacements en bus entre les quartiers et le Centre-Ville, vous touchez évidemment à la qualité de l'environnement puisque vous abîmez la qualité de vie des habitant.es. Tous les quartiers sont, de fait, concernés. C'est bien de discrimination qu'il s'agit.

Plus de 5 000 pétitions et des lettres d'habitant.es, d'associations, dionysiennes, stanoises ou courneuviennes démontrent que votre projet est profondément injuste et injustifié.

.../...

.../...

Il n'est pas juste, Monsieur le Maire, d'opposer la vie des habitant.es à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous ne pouvons accepter qu'un aménagement conçu comme positif pour l'environnement soit à ce point régressif pour la qualité de la vie quotidienne de milliers d'habitant.es, puisqu'il s'assortit de la suppression d'un service public de déplacement. Il est régressif aussi pour les qualités de Saint-Denis puisqu'il discrimine les habitant.es des quartiers populaires, qu'il ré-enclave de fait, restreint l'accès aux services de Centre-Ville, limite le droit à la libre circulation et la libre organisation de la vie en ville de chacun et chacune.

Il ne nous a pas été permis d'exposer le problème au Tribunal Administratif de Montreuil puisque vous avez fait valoir que les citoyen.nes de Saint-Denis et une association environnementale n'avaient pas « d'intérêt à agir » ! Voilà le peu de cas que vous faites des habitant.es de la ville dont vous êtes le Maire ! Voilà ce qui explique aussi pourquoi vous évitez le plus possible les concertations et la remise de documents précis.

C'est la raison pour laquelle nous vous remettons « officiellement » à l'occasion du Conseil municipal, notre contre-proposition.

Nous ne demandons pas un « plus », seulement le maintien d'un précieux service public.

Aucune des alternatives que vous avez finalement dû étudier n'est de nature à le remplacer : pas ouvertes à tou.tes, obligeant à des ruptures de charges, à des inscriptions et réservations, ne desservant pas la totalité des quartiers concernés, avec des horaires restreints, et de surcroît, un tarif supplémentaire hors tarification RATP et carte Navigo...

C'est pourquoi, Monsieur le Maire-Président, nous vous demandons de revenir au bon sens et de prendre en compte notre proposition de rétablissement de la desserte du Centre-Ville par les bus, depuis tous les quartiers concernés.

Le collectif pour le rétablissement des bus en Centre-Ville

Le MNLE93NEP

PJ : le dossier avec la carte de la voie pompier-bus